

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de Communes du Savès

Numéro SIRET : **24320059900047**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE L'ISLE JOURDAIN

M14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2019

Code INSEE 32213	Communauté de Communes du Savès BUDGET PRINCIPAL	BS 2019
----------------------------	---	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	98,84	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	5,83	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	9,81	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	22,46	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-29,70	
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) -29,70
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		-29,70	-29,70

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	11 290,92	
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) -11 290,92	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		(29,70)	(29,70)

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=)(1)+(2)+(3)
011	Charges à caractère général	1 064 900,00	0,00	0,00	0,00	1 064 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 054 300,00	0,00	0,00	0,00	2 054 300,00
014	Atténuations de produits	1 811 202,00	0,00	0,00	0,00	1 811 202,00
65	Autres charges de gestion courante	779 600,00	0,00	0,00	0,00	779 600,00
Total des dépenses de gestion courante		5 710 002,00	0,00	0,00	0,00	5 710 002,00
66	Charges financières	66 200,00	0,00	0,00	0,00	66 200,00
67	Charges exceptionnelles	20 700,00	0,00	0,00	0,00	20 700,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	48 300,00		-29,70	-29,70	48 270,30
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 845 202,00	0,00	-29,70	-29,70	5 845 172,30
023	Virement à la section d'investissement (5)	752 332,82		0,00	0,00	752 332,82
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	195 000,00		0,00	0,00	195 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		947 332,82		0,00	0,00	947 332,82
TOTAL		6 792 534,82	0,00	-29,70	-29,70	6 792 505,12

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 6 792 505,12

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=)(1)+(2)+(3)
013	Atténuations de charges	69 500,00	0,00	0,00	0,00	69 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	350 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
73	Impôts et taxes	5 295 237,81	0,00	0,00	0,00	5 295 237,81
74	Dotations, subventions et participations	623 700,00	0,00	0,00	0,00	623 700,00
75	Autres produits de gestion courante	20 425,00	0,00	0,00	0,00	20 425,00
Total des recettes de gestion courante		6 358 862,81	0,00	0,00	0,00	6 358 862,81
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 358 862,81	0,00	0,00	0,00	6 358 862,81
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	130 000,00		0,00	0,00	130 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		130 000,00		0,00	0,00	130 000,00
TOTAL		6 488 862,81	0,00	0,00	0,00	6 488 862,81

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 303 642,31

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 6 792 505,12

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	122 000,00	0,00	0,00	0,00	122 000,00
204	Subventions d'équipement versées	64 000,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 020 000,00	0,00	0,00	0,00	1 020 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 206 000,00	0,00	0,00	0,00	1 206 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	499 500,00	0,00	0,00	0,00	499 500,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	21 582,91		11 290,92	11 290,92	32 873,83
Total des dépenses financières		521 082,91	0,00	11 290,92	11 290,92	532 373,83
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 727 082,91	0,00	11 290,92	11 290,92	1 738 373,83
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	130 000,00		0,00	0,00	130 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		130 000,00		0,00	0,00	130 000,00
TOTAL		1 857 082,91	0,00	11 290,92	11 290,92	1 868 373,83
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						451 092,29
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 319 466,12

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	267 133,30	0,00	0,00	0,00	267 133,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		567 133,30	0,00	0,00	0,00	567 133,30
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	155 000,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	650 000,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		805 000,00	0,00	0,00	0,00	805 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 372 133,30	0,00	0,00	0,00	1 372 133,30
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	752 332,82		0,00	0,00	752 332,82
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	195 000,00		0,00	0,00	195 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		947 332,82		0,00	0,00	947 332,82
TOTAL		2 319 466,12	0,00	0,00	0,00	2 319 466,12
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 319 466,12

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	-29,70		-29,70
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	-29,70	0,00	-29,70

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES -29,70

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	11 290,92		11 290,92
	Dépenses d'investissement - Total	11 290,92	0,00	11 290,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE -11 290,92

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

-29,70

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

-29,70

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 064 900,00	0,00	0,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	145 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	13 000,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	98 000,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables		0,00	0,00
60621	Combustibles	12 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	55 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	65 000,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	14 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	30 000,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	210 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	3 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	38 500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	38 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	40 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien et réparations voiries	80 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien et réparations réseaux	1 000,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	40 000,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	4 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	30 000,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	4 800,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	12 200,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	600,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	25 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	400,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	4 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	7 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	8 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	2 700,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	6 500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 200,00	0,00	0,00
62878	A d'autres organismes	15 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 054 300,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		0,00	0,00
6333	Participation des employeurs à la form ^o professionnelle continue	6 500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	31 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	3 800,00	0,00	0,00
64111	Personnel titulaire	1 100 000,00	0,00	0,00
64131	Personnel non titulaire	252 000,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	14 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	12 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	250 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	280 000,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	12 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	80 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	3 000,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	1 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	7 500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 811 202,00	0,00	0,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	923 000,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	640 555,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	247 647,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	779 600,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	58 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	2 700,00	0,00	0,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8 500,00	0,00	0,00
6535	Formation	1 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 500,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	165 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	67 500,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	471 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	400,00	0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	5 710 002,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	66 200,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	68 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-3 800,00	0,00	0,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	20 700,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400,00	0,00	0,00
6745	Subventions aux personnes de droit privé	20 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	300,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	48 300,00	-29,70	-29,70
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	5 845 202,00	-29,70	-29,70
023	Virement à la section d'investissement	752 332,82	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	195 000,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	194 425,00	0,00	0,00
6812	Dotations aux amort. des charges de fonctionnement à répartir	575,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	947 332,82	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	947 332,82	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	6 792 534,82	-29,70	-29,70

+

RESTES A REALISER 2018 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

-29,70

Communauté de Communes du Savès - 32 - BUDGET PRINCIPAL	BS	2019
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	69 500,00	0,00	0,00
6091	de matières premières (et fournitures)	4 000,00	0,00	0,00
6096	d'approvisionnements non stockés	500,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	65 000,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	350 000,00	0,00	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	325 000,00	0,00	0,00
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	5 000,00	0,00	0,00
70848	aux autres organismes	20 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 295 237,81	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 661 205,81	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	306 138,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	83 112,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	38 813,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	3 000,00	0,00	0,00
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	190 000,00	0,00	0,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	918 000,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes		0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	76 969,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	18 000,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	623 700,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	107 600,00	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	90 000,00	0,00	0,00
744	FCTVA	13 000,00	0,00	0,00
74718	Autres	245 000,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	50 000,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	45 000,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	13 000,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	100,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	21 000,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	39 000,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	20 425,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	1 425,00	0,00	0,00
7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	15 000,00	0,00	0,00
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	4 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		6 358 862,81	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 358 862,81	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	130 000,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	130 000,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		130 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 488 862,81	0,00	0,00

Communauté de Communes du Savès - 32 - BUDGET PRINCIPAL	BS	2019
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

	+
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	-29,70
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-29,70

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	122 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	115 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	6 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	64 000,00	0,00	0,00
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	19 000,00	0,00	0,00
2041583	Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	45 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 020 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires		0,00	0,00
21571	Matériel roulant - Voirie	45 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	65 000,00	0,00	0,00
21731	Bâtiments publics	20 000,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie	810 000,00	0,00	0,00
217534	Réseaux d'électrification		0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	35 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	5 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	40 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 206 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	499 500,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	499 500,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	21 582,91	11 290,92	11 290,92
020	Dépenses imprévues (investissement)	21 582,91	11 290,92	11 290,92
Total des dépenses financières		521 082,91	11 290,92	11 290,92
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 727 082,91	11 290,92	11 290,92
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	130 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	130 000,00	0,00	0,00
21731	Bâtiments publics	17 000,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie	113 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		130 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 857 082,91	11 290,92	11 290,92

+

RESTES A REALISER 2018 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

-11 290,92

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	267 133,30	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	92 822,30	0,00	0,00
1322	Régions	36 359,00	0,00	0,00
1323	Départements	31 345,00	0,00	0,00
13241	Communes membres du GFP	33 696,00	0,00	0,00
1328	Autres	72 911,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		567 133,30	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	805 000,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	155 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	650 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		805 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 372 133,30	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	752 332,82	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	195 000,00	0,00	0,00
28031	Amortissements des frais d'études	194 425,00	0,00	0,00
4818	Charges à étaler	575,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		947 332,82	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		947 332,82	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		2 319 466,12	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Communauté de Communes du Savès - 32 - BUDGET PRINCIPAL	BS	2019
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 024 835,00									
1641 Emprunts en euros (total)					6 024 835,00									
0213299/001	DEXIA CREDIT LOCAL	01/05/2002		01/05/2003	205 725,92	F		5.38	5.38		A	X	N	A-1
0213300	DEXIA CREDIT LOCAL	01/04/2002		01/04/2003	287 136,84	R	EURIBOR	5.48	5.48		T	P	N	A-1
0213320	DEXIA CREDIT LOCAL	01/06/2002		01/06/2003	68 738,79	F		4.69	4.69		A	X	N	A-1
51016838461	CRCA TARBES	22/12/2004		30/07/2005	200 000,00	F		4.7	4.70581		A	X	N	A-1
0242231	DEXIA CREDIT LOCAL	01/03/2007		01/03/2008	43 866,71	F		3.51	3.51		A	X	N	A-1
51068502023	CRCA TARBES	15/10/2009		15/10/2010	65 000,00	F		3.9	3.90244		A	X	N	A-1
7545153	CAISSE EPARGNE MIDI PYR.	15/06/2008		15/11/2009	370 000,00	F		4.3	3.66974		A	X	N	A-1
51074915257	CRCA TARBES	10/08/2010		15/11/2010	250 000,00	F		3.6	3.65312		T	X	N	A-1
51077208585	CRCA TARBES	15/11/2010		15/11/2011	60 000,00	F		2.98	4.07181		A	X	N	A-1
5360178	CAISSE EPARGNE MIDI PYR.	05/11/2010		05/11/2011	800 000,00	F		3.0	2.37579		A	X	N	A-1
201006501	CAISSE EPARGNE MIDI PYR.	21/01/2011		21/01/2012	500 000,00	F		2.86	2.86102		A	X	N	A-1
201006502	CAISSE EPARGNE MIDI PYR.	20/03/2011		20/03/2012	300 000,00	F		2.86	2.86026		A	X	N	A-1
51065342638	CRCA TARBES	15/06/2011		15/06/2012	26 022,26	F		4.45	4.45023		A	X	N	A-1
07064019	BANQUE POPULAIRE	14/05/2012		14/05/2013	79 000,00	F		4.7	4.70276		A	X	N	A-1
2010065 002	CAISSE EPARGNE MIDI PYR.	25/07/2012		01/08/2013	150 000,00	F		3.64	4.31213		A	X	N	A-1
8051970	CAISSE EPARGNE MIDI PYR.	31/07/2011		25/09/2013	300 000,00	F		4.53	4.06189		A	X	N	A-1
51074916173	CRCA TARBES	03/03/2014		29/04/2015	169 125,98	F		3.04	3.0426		A	X	N	A-1
0505580	LA BANQUE POSTALE	09/10/2015		01/02/2016	350 000,00	F		1.31	1.31564		T	X	N	A-1
503423/0503716/	LA BANQUE POSTALE	30/04/2015		01/09/2015	220 000,00	F		1.2	1.20477		T	X	N	A-1
8039677	CAISSE EPARGNE MIDI PYR.	10/02/2015		10/05/2015	150 218,50	F		3.43	3.48709		T	X	N	A-1
00000527143	CRCA TARBES	16/11/2016		15/03/2017	350 000,00	F		0.45	0.45245		T	X	N	A-1
4606170	CAISSE EPARGNE MIDI PYR.	21/03/2016		05/07/2016	250 000,00	F		1.97	1.98606		T	X	N	A-1
518065	LA BANQUE POSTALE	10/11/2017		01/03/2018	530 000,00	F		0.82	0.82345		T	X	N	A-1
522974	LA BANQUE POSTALE	25/10/2018		01/03/2019	300 000,00	F		0.91	0.91561		T	X	N	A-1
Total général					6 024 835,00									

Communauté de Communes du Savès - 32 - BUDGET PRINCIPAL	BS	2019
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2019											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 390 659,83					499 301,23	67 867,33	0,00	21 260,11
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 390 659,83					499 301,23	67 867,33	0,00	21 260,11
0213299/001	N	0,00		33 521,77	1,00	F		5.38	16 321,90	1 803,47	0,00	0,00
0213300	N	0,00		53 055,46	1,67	R	EURIBOR	5.48	22 777,85	2 478,19	0,00	0,00
0213320	N	0,00		5 689,77	0,08	F		4.69	5 689,77	266,95	0,00	0,00
51016838461	N	0,00		78 746,20	5,17	F		4.70581	11 664,77	3 701,07	0,00	0,00
0242231	N	0,00		8 092,43	0,83	F		3.51	3 976,41	284,04	0,00	0,00
51068502023	N	0,00		19 144,89	2,42	F		3.90244	6 139,12	746,65	0,00	107,08
7545153	N	0,00		35 658,89	1,50	F		3.66974	17 454,17	1 533,33	0,00	100,02
51074915257	N	0,00		167 918,60	11,25	F		3.65312	11 700,91	5 888,29	0,00	718,60
51077208585	N	0,00		22 389,61	3,50	F		4.07181	5 353,32	667,21	0,00	64,87
5360178	N	0,00		535 252,33	11,50	F		2.37579	37 715,00	7 975,26	0,00	1 153,18
201006501	N	0,00		355 987,53	11,67	F		2.86102	22 993,11	10 181,24	0,00	8 994,55
201006502	N	0,00		213 592,53	11,83	F		2.86026	13 795,86	6 108,75	0,00	4 460,23
51065342638	N	0,00		9 026,74	2,08	F		4.45023	2 878,89	401,69	0,00	148,95
07064019	N	0,00		36 002,07	3,00	F		4.70276	8 390,24	1 692,10	0,00	818,31
2010065 002	N	0,00		115 633,16	13,25	F		4.31213	6 479,25	4 209,05	0,00	1 655,50
8051970	N	0,00		47 930,30	11,33	F		4.06189	3 094,12	2 171,24	0,00	541,62
51074916173	N	0,00		59 783,53	0,92	F		3.0426	29 444,22	1 817,42	0,00	620,00
0505580	N	0,00		203 914,31	3,50	F		1.31564	49 982,91	2 426,41	0,00	336,09
503423/0503716/	N	0,00		112 306,13	3,08	F		1.20477	31 608,36	1 205,80	0,00	80,70
8039677	N	0,00		33 681,03	0,50	F		3.48709	33 681,03	725,11	0,00	0,00
00000527143	N	0,00		251 121,80	4,58	F		0.45245	49 773,62	1 046,14	0,00	40,27
4606170	N	0,00		213 278,48	11,92	F		1.98606	15 201,24	4 089,76	0,00	932,17
518065	N	0,00		478 932,27	8,58	F		0.82345	51 487,78	3 769,18	0,00	292,09
522974	N	0,00		300 000,00	6,58	F		0.91561	41 697,38	2 678,98	0,00	195,88
Total général		0,00		3 390 659,83					499 301,23	67 867,33	0,00	21 260,11

Communauté de Communes du Savès - 32 - BUDGET PRINCIPAL	BS	2019
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A2.2

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	24					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	3 390 659,83					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			30/10/2017
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	20411 Etat - Subv.d'équipement versées aux org. Publics	5	
Linéaire	20412 Régions - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	5	
Linéaire	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	30/10/2017
Linéaire	2031 Frais d'études	5	30/10/2017
Linéaire	2033 Frais d'insertion	5	30/10/2017
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	30/10/2017
Linéaire	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	30/10/2017
Linéaire	21571 Matériel roulant - Voirie	8	30/10/2017
Linéaire	21578 Autre matériel et outillage de voirie	10	30/10/2017
Linéaire	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10	30/10/2017
Linéaire	2182 Matériel de transport	10	30/10/2017
Linéaire	2183	3	30/10/2017
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	10	30/10/2017
Linéaire	2184 Mobilier	10	30/10/2017
Linéaire	2188	20	30/10/2017
Linéaire	2188	5	30/10/2017
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	10	30/10/2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		11 290,92	11 290,92
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		11 290,92	11 290,92
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	11 290,92	11 290,92
020	Dépenses imprévues (investissement)	11 290,92	11 290,92

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	11 290,92	0,00	D001 -11 290,92	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV - II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrivez uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Communauté de Communes du Savès - 32 - BUDGET PRINCIPAL	BS	2019
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
Dépenses nettes (a-c)					
RECETTES (b)					
Recettes nettes (b-d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

Communauté de Communes du Savès - 32 - BUDGET PRINCIPAL	BS	2019
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	6 358 862,81
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Communauté de Communes du Savès - 32 - BUDGET PRINCIPAL	BS	2019
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	25	Subvention 2019	Association 1, 2, 3 SOLEIL LAEP	Associations	14 178,00
6574	23	Subvention 2019	Association 1.2.3. SOLEIL HALTE GARDERIE	Associations	50 703,00
6574	24	Subvention 2019	Association 1.2.3.SOLEIL Relais Assistantes Maternelles	Associations	29 091,00
6574	29	Subvention 2019	Association ADIL 32	Associations	2 600,00
6574	26	Subvention 2019	Association CANTINE MONBLANC	Associations	10 800,00
6574	32	Subvention 2019	Association CLSH LES BONS PETITS LOUPS	Associations	22 880,00
6574	20	Subvention 2019 pour TAP	Association COMITE DEPARTEMENTAL DU GERS DE HOCKEY SUR GAZON	Associations	1 265,00
6574	42	Subvention 2019	Association COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME	Associations	760,00
6574	17	Subvention 2019 pour TAP	Association FOYER RURAL DE PELLEFIGUE	Associations	900,00
6574	33	Subvention 2019 pour poste de directeur	Association FRMJC MIDI PYRENEES	Associations	56 464,00
6574	19	Subvention 2019 pour TAP	Association HAND BALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	Associations	1 610,00
6574	30	Subvention 2019	Association HARMONIE DE LA SAVE	Associations	4 900,00
6574	16	Subvention 2019 pour TAP	Association HARMONIE DE LA SAVE	Associations	3 434,00
6574	43	Subvention 2019	Association INITIATIVE GERS	Associations	2 626,00
6574	15	Subvention 2019 pour TAP	Association MAISON DES ECRITURES LOMBEZ	Associations	2 667,00
6574	38	Mise à disposition du personnel 2019	Association MJC MONBLANC	Associations	21 393,00
6574	34	Subvention 2019	Association MJC MONBLANC	Associations	119 000,00
6574	40	Reversement Taxe de séjour	Association OFFICE DU TOURISME DU SAVES	Associations	18 000,00
6574	27	Subvention 2019	Association OFFICE DU TOURISME DU SAVES	Associations	82 000,00
6574	18	Subvention 2019 pour TAP	Association SAVE DETENTE	Associations	3 765,00
6574	22	Subvention 2019 pour TAP	Association SCRABBLE EN SAVES 32	Associations	302,00
6574	14	Subvention 2019 pour TAP	Association TENNIS CLUB DE LA SAVE	Associations	1 057,00
6574	01	Subvention 2019	Coopérative COOP.SCOL.ECOLE ELEMENTAIRE LOMBEZ	Associations	3 100,00
6574	02	Subvention 2019	Coopérative COOP.SCOL.ECOLE ELEMENTAIRE SAMATAN	Associations	4 200,00
6574	03	Subvention 2019	Coopérative COOP.SCOL.ECOLE LAYMONT	Associations	900,00
6574	04	Subvention 2019	Coopérative COOP.SCOL.ECOLE MATERNELLE LOMBEZ	Associations	2 500,00
6574	09	Subvention 2019	Coopérative COOP.SCOL.ECOLE MATERNELLE SAMATAN	Associations	2 275,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	10	Subvention 2019	Coopérative COOP.SCOL.ECOLE MONBLANC	Associations	1 300,00
6574	05	Subvention 2019	Coopérative COOP.SCOL.ECOLE MONTPEZAT	Associations	625,00
6574	06	Subvention 2019	Coopérative COOP.SCOL.ECOLE NOILHAN	Associations	1 750,00
6574	12	Subvention 2019	Coopérative COOP.SCOL.ECOLE POLASTRON	Associations	1 790,00
6574	07	subvention 2019	Coopérative COOP.SCOL.ECOLE POMPIAC	Associations	475,00
6574	08	Subvention 2019	Coopérative COOP.SCOL.ECOLE SEYSSES SAVES	Associations	1 690,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5	0,91	5,91	5,91	0	5,91
Attache Principal	A	2	0	2	2	0	2
Adjoint Administratif	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif principal 1 ière classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 2 ième classe	C	0	0,91	0,91	0,91	0	0,91
FILIERE TECHNIQUE (c)		10	13,44	23,44	20,3	3,14	23,44
Adjoint Technique	C	4	9,99	13,99	10,85	3,14	13,99
Adjoint technique principal 2 ième classe	C	2	2,4	4,4	4,4	0	4,4
Agent de maîtrise	C	4	1,05	5,05	5,05	0	5,05
FILIERE SOCIALE (d)		1	9,86	10,86	10,86	0	10,86
ATSEM principal 1ière classe	C	1	4,97	5,97	5,97	0	5,97
ATSEM principal 2ième classe	C	0	4,89	4,89	4,89	0	4,89
FILIERE SPORTIVE (g)		1	0,83	1,83	1,83	0	1,83
Educateur Territorial 1ière classe	B	1	0	1	1	0	1
Educateur Territorial 2ième classe	B	0	0,83	0,83	0,83	0	0,83
FILIERE ANIMATION (i)		5	7,98	12,98	9,61	3,37	12,98
Animateur	B	3	0,71	3,71	2	1,71	3,71
Adjoint Animation	C	0	6,04	6,04	4,38	1,66	6,04
Adjoint Animation Principal 1ière classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint Animation Principal 2ième classe	C	0	1,23	1,23	1,23	0	1,23
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		22	33,02	55,02	48,51	6,51	55,02

Communauté de Communes du Savès - 32 - BUDGET PRINCIPAL	BS	2019
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Communauté de Communes du Savès - 32 - BUDGET PRINCIPAL	BS	2019
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Animateur	B	ANIM		0,00		
Adjoint animation	C	ANIM		0,00		
Adjoint technique	C	TECH		0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
CDTL			39,00
GERS DEVELOPPEMENT			5 000,00
GERS NUMERIQUE			14 210,29
PAYS PORTES DE GASCOGNE			29 538,00
SCOT DE GASCOGNE			17 466,00
SIAA VALLEE DE LA GIMONE			4 535,00
SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS			72 434,00
SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLEES			17 766,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2018 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2018 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2018 (%)
Taxe d'habitation	6 766 000,00	1,121	19,740	0,000	1 335 608,00	1,121
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6 068 000,00	3,549	21,470	0,000	1 302 800,00	3,549
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	672 100,00	1,972	66,110	0,000	444 325,00	1,972
Cotisation foncière des entreprises	1 775 000,00	-0,783	32,590	66,871	578 473,00	65,566
TOTAL	15 281 100,00	1,880			3 661 206,00	8,833

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
 A, le

Le Président,

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Pour :	0
Contre :	0
Abstention :	0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session

A, le 14/05/2019

Date de convocation :

Les membres du Conseil Communautaire,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.17 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
p.18 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.19 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.23 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.24 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.25 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.27 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.28 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.29 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.30 A4 - Etat des provisions	X	
p.31 A5 - Etalement des provisions	X	
p.32 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.33 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.34 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.35 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		
p.36 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.37 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.38 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.39 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.40 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.41 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.42 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.44 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.45 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.46 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		
p.47 C1 - Etat du personnel	X	
p.50 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.51 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.52 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.53 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.54 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.55 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.56 D2 - Arrêté et signatures	X	